



COMASOCIC(3*): « ACTION POUR LE CHANGEMENT »

Douala, 23 Septembre 2022

A
Son excellence Monsieur PAUL BYA
Président de la République du Cameroun

Objet : Dénonciation et intervention

Pour : Décaissement des droits des dockers
du port de Douala-Bonaberi

Excellence,

Nous, conseil maritime de la société civil camerounaise (COMASOCIC), venons auprès de votre haute bienveillance dénoncer le détournement des droits des travailleurs dockers du port de Douala-Bonaberi, déjà reversés par BOLLORE Africa Logistics dans les comptes (BEAC) de l'Etat du Cameroun, à la faveur des dockers du port de Douala, et solliciter en même temps votre prompt intervention.

En effet, le Syndicat National Libre Des Dockers et Activités connexes du Cameroun (**SYNALIDOACC**), étant membre du COMASOCIC, aussi par son affiliation à **ITF** (fédération internationale des ouvriers de transport), et par suite des mouvements de grève pacifique au port de Douala-Bonaberi en 2017 et 2018, a reçu un grand soutien de l'ITF qui a permis d'aboutir à un arrangement à l'amiable et a un versement des droits par **BOLLORE Africa Logistics** dans les comptes BEAC du Cameroun. Ce dossier était suivi par le responsable de l'ITF Afrique Francophone le nommé **BAYLA SOW**.

Après versement de ces droits en décembre 2018, confirmés par M. BAYLA SOW et les avocats de BOLLORE, ce responsable n'a plus jamais voulu coopérer avec le président des dockers (**Pr. VOUND EBALE Jean Pierre** [tel. **672461025 / 656739209**]). Il est cependant entre de connivence avec certains membres du gouvernement tapis dans l'ombre voulant ainsi leur faire partager ce butin. Ce responsable se comporte ainsi parce que le Président des dockers s'est opposé au choix favoritiste de BAYLA SOW sur la légalité et la légitimité des lois syndicales camerounaises et de l'OIT, et lui fait remarquer son manque de discernement pour un problème syndical concernant le Syndicat National des inscrits Maritimes et assimilés du Cameroun (SYNIMAC) ; Voir pièce jointe [la lettre du ministre du travail et de la sécurité sociale].

De plus ce même responsable ITF Afrique Francophone nie catégoriquement par un circulaire du 15 septembre 2022 adressé à tous les affiliés ITF Afrique avoir été au courant d'un quelconque procès entre BOLLORE et le SYNALDOACC ; et pourtant le responsable **ITF-Cameroun** en la personne de **M. ESSOMBA** reconnaît la nature de ce dossier, mais étant influencé par sa hiérarchie ne peut se dénoncer en faveur du SYNALDOACC.

Excellence, voilà la raison pour laquelle nous nous penchons sur votre diligence, afin de donner gain de cause aux ayants droits : le **SYNALDOACC**.

Espérant que satisfaction nous sera donnée, nous vous prions, Excellence de recevoir nos sincères remerciements.

Vous trouverez ci-joint autres pièces justificatives :

- 22 auditions des avocats BOLLORE ; et réponses à ces auditions
- Questionnaires pour l'élaboration du rapport pays du 09 juin 2021 ; et réponse à ces questionnaires.

Secrétaire Général COMASOCIC

Coordonnateur Général National

.....

.....